

FICHE ENTREPRISE

Conformément à la loi, la commune de Frontignan doit procéder à la dématérialisation des échanges de pièces comptables entre l'ordonnateur et le comptable au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Pour cela, la Ville vient de s'équiper d'un nouveau logiciel adapté aux exigences de cette liaison dématérialisée.

Aussi, afin de mettre en conformité le format requis pour le paiement de vos factures, nous vous demandons de bien vouloir renseigner le tableau décrit ci-dessous :

Société	
Adresse	
Code Postal	
Téléphone	
Fax	
E-mail	
Site internet	
Registre commerce	
Forme juridique	
Siret, SIREN, RC, WALDEC	
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE	
Domiciliation bancaire	
RIB Code banque (5chiffres) Code guichet (5chiffres) N°compte (11 chiffres) Clé (2 chiffres)	
Pour paiements étrangers CODE IBAN + CODE SWIFT	
BIC	

JOINDRE KBIS...